



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2018-11-015

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2018

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2018-11-25-002 - arrêté portant la levée arrêté déviation 241118 RN142 (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2018-11-25-002

arrêté portant la levée arrêté déviation 241118 RN142



## PRÉFET DU CHER

Services du cabinet  
Service des sécurités  
Bureau de la sécurité civile

### ARRETE n°

### **Portant fin d'interdiction de la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur diverses routes du département du Cher**

### **APPLICATION IMMÉDIATE**

**La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 3221-5 et L 2215-1,
- Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-21-1,
- Vu le code de la sécurité intérieure,
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- Vu l'arrêté interministériel du 11 juillet 2011 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes,
- Vu l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voie terrestre, dit arrêté TMD,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2018-01-1393 du 24 novembre 2018 portant réglementation de la circulation sur diverses routes du département du Cher,

**Considérant que les conditions de circulation sur la RN 142 ne sont plus difficiles, notamment au niveau du rond-point de l'échangeur 7 de l'autoroute A71 sur la commune de Bourges, dans le département du Cher,**

**Sur proposition de Mme la sous-préfète de Saint-Amand-Montrond, de permanence,**

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1 :**

Il est mis fin à l'interdiction de circuler des poids-lourds dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes sur la route nationale 142 entre son intersection avec la route départementale RD 2144 et le rond point d'accès à l'échangeur de l'autoroute A71.

### **ARTICLE 2 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet ce jour 25 novembre 2018 à compter de sa signature.

### **ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissement, le Président du Conseil Départemental, la directrice départementale des Territoires, le lieutenant-colonel commandant du groupement départemental de gendarmerie du Cher, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur interrégional des routes Centre-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté .

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de L'État et une copie en sera adressée aux services visés à l'article 3

**A Bourges, le 25 novembre 2018**

**signé : Catherine FERRIER**